

## CONDITIONS FINANCIERES 2012/2013

### I) CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les contributions des familles permettent d'assurer les investissements et ce qui a trait au caractère propre de l'établissement. Il convient de se souvenir que les enseignants sont salariés de l'Etat.

Revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010)	Moins de 21.000 €	De 21.000 à 39.999 €	40.000 € et plus
<b>Tarifs</b>	<b>I</b>	<b>II</b>	<b>III</b>
<b>Montant mensuel (sur 10 mois par enfant)</b>	<b>45 €</b>	<b>74 €</b>	<b>89 €</b>

Pour tous renseignements, merci de contacter le service facturation (Madame Lecointe), 31 Boulevard de la Liberté (03.27.82.28.28 ou 03.27.82.28.26).

De façon à prendre en compte l'effet du cumul de ces dépenses lorsque plusieurs enfants sont concernés, est également considéré le nombre d'enfants scolarisés dans l'un des établissements de l'Ensemble SAINT LUC de Cambrai.

S'ils sont au nombre de 2, il sera systématiquement appliqué sur le tarif de la contribution concernée de chaque enfant, une réduction de 15%. Le taux de réduction sera porté à 20% s'ils sont 3, à 25 % s'ils sont 4.

La contribution inclut une assurance "frais de scolarité et restauration" de 2 € par mois en cas d'accident de la vie.

Si vous souhaitez renoncer à cette assurance, vous devez adresser à l'établissement un courrier avant le 30 septembre 2012.

Les tarifs I et II peuvent être appliqués en fonction des revenus sur présentation de l'avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010.

Toute situation particulière, notamment en cas de difficultés peut être étudiée avec le chef d'établissement sur rendez-vous.

**PLAFONDS DES RESSOURCES APLICABLES  
POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DE COLLEGE 2011/2012**  
(à comparer avec le revenu imposable de l'année 2010 portant sur les revenus 2009)

**I - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 80,91 €**

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant .....	13 724
2 enfants .....	16 891
3 enfants .....	20 058
4 enfants .....	23 225
5 enfants .....	26 393
Par enfant supplémentaire .....	3 167

**II - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 224,10 €**

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant .....	7 419
2 enfants .....	9 131
3 enfants .....	10 843
4 enfants .....	12 555
5 enfants .....	14 268
Par enfant supplémentaire .....	1 712

**III - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 350,01 €**

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant .....	2 618
2 enfants .....	3 222
3 enfants .....	3 827
4 enfants .....	4 431
5 enfants .....	5 035
Par enfant supplémentaire .....	604

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2010 portant sur les revenus de l'année 2009.

(b) : revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2010 portant sur les revenus de l'année 2009.

**BAREMES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE DEPARTEMENTALE  
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

Bourse départementale Année scolaire 2011/2012	
Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources
1	7 419 €
2	9 131 €
3	10 843 €
4	12 555 €
5	14 267 €
6	15 979 €
7	17 691 €
8	19 403 €
9	21 115 €
10	22 827 €
Par enfant supplémentaire	+ 1 712 €

**Nombre d'enfants à charge** : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs.

**Plafonds de ressources** : à comparer avec la ligne « revenu fiscal de référence » de l'avis d'imposition 2010 portant sur les revenus 2009.

*En cas de diminution des ressources depuis 2009, le montant de la contribution peut être revu à partir des justificatifs (avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010, attestation de la CAF, ASSEDIC...).*

## **II) FORFAIT "petites fournitures et petites activités pédagogiques"**

Pour permettre un échelonnement bénéfique aux familles, un forfait de 6,50 € par mois est facturé (il est de 11,50 € pour les élèves de l'U.L.I.S). Il prend en compte des petites sorties pédagogiques, un exemplaire chaque année scolaire du carnet de vie (et /ou) organisateur, les cahiers de travaux dirigés, les frais de réalisations en technologie ou en arts plastiques...

## **III) MANUELS SCOLAIRES**

### **A la différence des lycées, la collection des manuels est prêtée à chaque élève par le collège.**

Les élèves doivent en prendre beaucoup de soin. Des frais de réparation ou de remplacement seront, si nécessaire, facturés en fin d'année scolaire.

Les élèves peuvent bénéficier de la location **d'une seconde collection des manuels scolaires auprès de l'ARBS** (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires) au prix fixé (à titre indicatif 40 € en 6<sup>ème</sup>, 47 € en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 41 € en 3<sup>ème</sup> pour 2011/2012) à condition d'en faire la demande dans les délais définis par l'A.R.B.S. **Le seul interlocuteur des familles pour cette collection est l'A.R.B.S et non le collège.**

*Ne pas oublier, pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> qu'ils n'ont pas de classe fixe et que la location d'une seconde collection suppose d'opter pour la location d'un casier.*

## **IV) ENGAGEMENTS FACULTATIFS**

### **1°) Location de casiers**

Dans le souci de faciliter l'organisation des élèves (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> exclusivement) et de contribuer à l'allègement du poids de leur cartable, existe un système de location de casiers personnels qui seront attribués dans l'ordre des demandes des familles intéressées.

Le prix de la location est fixé à 27 euros pour l'année scolaire, montant qui sera porté sur le premier relevé. Les familles peuvent s'entendre entre elles pour qu'un même casier serve à deux élèves.

En cas de perte de clé, la fourniture d'un barillet complet et d'une nouvelle clé entraînera une facturation de 9 euros supplémentaires.

### **2°) La cotisation APEL**

L'APEL est l'Association des Parents de l'Enseignement Libre, une seule cotisation (**libre et volontaire – renonciation écrite avant le 30 septembre**) est due par famille. Si plusieurs enfants sont scolarisés dans l'Enseignement Catholique, elle ne sera donc appelée que pour l'aîné.

Elle est fixée à 20 euros pour l'année scolaire 2012/2013.

### **3°) Activités facultatives**

Certaines activités proposées, telles que des concours (maths, anglais...) ou des voyages (séjour en Angleterre, classe de neige 6<sup>ème</sup>, jumelages...) ont un coût que les familles s'engagent à régler dès qu'elles font le choix d'y inscrire leur enfant.

## **IV) RESTAURATION**


Les élèves disposent d'une carte qui doit être créditée sur chaque site par les familles, par chèque bancaire ou postal.

**Les élèves inscrits pour la formule « plat du jour » pourront à tout moment passer à la formule « repas complet » en remettant 2 jetons.**

La carte de restauration est remise en début d'année à chaque élève. **En cas de réédition, elle est facturée 10 €.**

La formule "repas apporté" n'est possible que pour les élèves de 3<sup>ème</sup> qui mangent au 31 Boulevard de la Liberté : la participation est de 1 € par repas.

Pour les élèves mangeant au moins une fois par semaine, le premier montant minimum correspond à 10 restaurations :

« REPAS COMPLET » 5,30 €	« PLAT DU JOUR » 4,10 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- couvert, pain, eau fraîche ou tempérée</li> <li>- viande ou poisson, légume, féculent</li> <li>- un choix de « 2 périphériques » <b>parmi 3 possibilités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>* entrée</li> <li>* fromage</li> <li>* dessert</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- couvert, pain, eau fraîche ou tempérée</li> <li>- viande ou poisson, légume, féculent</li> </ul>
 <p><i>Pour composer son plateau à son gré !</i></p>	
<p><b>LES PLUS ...</b></p> <p style="text-align: center;">Une entrée, ou un fromage, ou un dessert, en plus contre un jeton au logo du collège (vente des jetons par 10 au prix de 6,50 € au secrétariat)</p> <p><b>ATTENTION ! la formule "jetons" n'est disponible que sur le site du 25 Boulevard de la Liberté.</b></p>	

Voici A TITRE INDICATIF le coût pour les familles bénéficiant de l'aide à la restauration du Conseil Général (sous condition de ressources et du nombre d'enfants à charge) selon les barèmes 2011/2012.

REPAS COMPLET			PLAT DU JOUR		
Prix du repas à l'unité	aide Conseil Général	Coût réel familles	Prix du repas à l'unité	aide Conseil Général	Coût réel familles
5,30 €	1,78 €	3,52 €	4,10 €	1,78 €	2,32 €
5,30 €	1,37 €	3,93 €	4,10 €	1,37 €	2,73 €
5,30 €	0,85 €	4,45 €	4,10 €	0,85 €	3,25 €

**BAREMES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA DEMI-PENSION**  
**ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

Aide à la demi-pension – Année scolaire 2011/2012			
Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources pour une aide par repas de :		
	1,78 €	1,37 €	0,85 €
1	13 724 €	16 891 €	20 058 €
2	15 304 €	18 827 €	23 015 €
3	16 884 €	20 763 €	25 972 €
4	18 464 €	22 699 €	28 929 €
5	20 044 €	24 635 €	31 886 €
6	21 624 €	26 571 €	34 843 €
7	23 204 €	28 507 €	37 800 €
8	24 784 €	30 443 €	40 757 €
9	26 364 €	32 379 €	43 714 €
10	27 944 €	34 315 €	46 671 €
Par enfant supplémentaire	+ 1 580 €	+ 1 936 €	+ 2 957 €